

## Les grands projets au Québec : la cohérence de ses convictions

Laurent Jodoin  
Ingénieur junior et étudiant à la maîtrise en philosophie  
Vivre en Ville

Les jeunes libéraux du Québec viennent de voir rejeter leur proposition visant à encadrer les grands projets de développement. Mais quels acteurs de ces projets visait-on, et surtout quel développement ? Au risque de stéréotyper le débat, il faut rappeler l'importance de considérer l'ensemble des impacts d'un projet et d'analyser sous cet angle les raisons d'un éventuel refus.

Il importe ainsi de distinguer le type de projet avant d'y associer une quelconque forme d'immobilisme, car les objectifs poursuivis par un projet, et conséquemment ses contraintes inhérentes, peuvent être de plusieurs ordres : économique, environnemental, social, technologique, etc. Or, l'adhésion populaire est tributaire non seulement des considérations élargies par rapport aux portées d'un projet, mais aussi aux visées prioritaires de celui-ci. Autrement dit, il faut s'attendre à une certaine opposition de la population si ce qu'on lui propose se limite, par exemple, au profit de certains promoteurs. Le Suroît aurait pollué, le déplacement du Casino aurait créé une pression sociale, la vente du Mont Orford risque de défigurer un patrimoine naturel. Donc, s'il y a une forme d'immobilisme au Québec, il concerne essentiellement les projets étriqués.

Il est paradoxal que ceux qui détiennent un large pouvoir de mettre à effet se disent « victimes » de ceux qui en ont moins. Cette victimisation est d'ailleurs apparentée à une déresponsabilisation devant les enjeux globaux d'une société. Et cette déresponsabilisation désengage les décideurs de leurs décisions et de leur manque de leadership. Si les différents groupes à vocation sociale se font ostensibles, c'est que bien souvent leur pouvoir se limite à celui d'investir la place public pour instaurer un débat, pour sensibiliser, éduquer. Il est possible que le déséquilibre du pouvoir se traduise par un déséquilibre médiatique. Mais il est tout à fait ridicule de croire que le promoteur n'a de comptes à rendre qu'à ses actionnaires, comme le laisse entendre le chef du patronat M. Kelly-Gagnon. Comme le rappelait récemment M. Jean-François Lisée, le gouvernement Charest a sciemment reculé sur plusieurs projets (douteux) qu'il proposait, a démantelé les institutions permettant les investissements étrangers et poursuit l'immobilisme étatique en ce qui a trait à l'inventivité – spécifiquement avec la *Quasiturbine* (moteur révolutionnaire d'origine québécoise).

L'utilisation des institutions collectives – l'État dans bien des cas – est parfois le seul moyen d'atteindre des résultats œcuméniques et concertés face aux enjeux globaux. En basant uniquement l'existence d'un projet sur une contribution individuelle, on assiste à des bénéfices essentiellement à l'échelle de l'individu. De sorte que le caractère eudémoniste de l'action s'applique à un *retour sur soi* plutôt qu'à une *projection sur autrui*; autrement dit, point d'altruisme dans la démarche. En outre, les accomplissements dans une telle optique sont restreints si l'émergence collective de l'action individuelle est insuffisante; en d'autres termes, l'union fait la force. Et ceci peut être fait par le truchement de l'état. L'acte individuel visant un meilleur environnement est souvent dilué dans l'effet collectif qu'il produit et, par suite, dans ses bénéfices collectifs. C'est pourquoi, en général, il est si difficile de choisir le transport en commun plutôt que la voiture, et que la culpabilité reste limitée lorsque l'on ne recycle pas. L'individu d'une collectivité devrait donner plus qu'il ne reçoit pour que la collectivité reçoive plus qu'elle ne donne. À condition de ne pas borner la collectivité à l'unique présent.

Par ailleurs, la protection de l'environnement peut très bien être l'affaire des individus de par une prise de conscience de son intérêt immédiat à le faire. Mais c'est non seulement faire de passivité vertu, mais c'est aussi et surtout considérer l'homme comme un facteur causal limité dans le temps et dans l'espace. Or, les moyens techniques actuels permettent de modifier considérablement le paysage de l'homme et ce, pour l'acteur immédiat mais aussi pour ses descendants. En effet, M. Hans Jonas parle d'une nouvelle « vulnérabilité » de la nature face au pouvoir technique de l'homme. Il s'agit alors d'élargir l'éthique du « ici maintenant » pour se pencher sur les effets à long terme de nos actes. Il est fort à parier – à espérer – que chaque projet dans un proche avenir inclura dans son cahier des charges des contraintes environnementales. Au même titre que la sécurité, sauf qu'il s'agit plutôt ici, par analogie, d'une ceinture de sécurité pour des

gens qui ne sont pas encore nés. Il est alors justifié de considérer ses actes en fonction d'un certain pouvoir prédictif, lesquels sont susceptibles de porter à large échelle en présentant une sorte de « taxe sans représentation » pour les générations futures.

Or, les groupes ou organismes communautaires ou à vocation sociale, ou plus péjorativement de pression, ont un rôle à jouer dans l'organisation sociale. En effet, dans une démocratie bipartite comme aux États-Unis, on assiste à une polarisation de la population et à ce que Tocqueville appelle la « tyrannie de la majorité ». Dans une démocratie pluripartite telle le Canada, on assiste généralement à une représentation limitée de la population où la majorité absolue n'a pas voté pour le parti au pouvoir. Par ailleurs, comme le souligne M. Louis-Gilles Francoeur, ces démocraties ont engendré une technocratie qui n'a d'égale que l'hégémonie de ses experts. Churchill ne disait-il pas que la démocratie est le pire des systèmes hormis tous les autres ? De là l'importance d'accorder une voix aux groupes engagés, qui devraient être jugés davantage sur leur message que leur effectif (ou *membership*).

Les relations de pouvoir, donc, ne devraient pas être travesties et appliquées à mauvais escient, car la démocratie telle que nous la connaissons, paradoxalement, caresse l'élitisme. Argumenter ou imposer ? La société québécoise, quoiqu'encore maladroite dans ses débats, semble bénéficier de la croissante diffusion de l'information et concentrer son « immobilisme » aux projets qui la ferait reculer.

À quoi juge-t-on l'utilité d'une entreprise – qu'elle soit industrielle, commerciale ou sociale ? À sa rentabilité, à la demande, à ses résultats (directs et pour elle-même) ou à ses effets (potentiellement indirects et pour autrui) ?

Probablement un amalgame de tout cela, mais n'est-il pas juste d'affirmer que chaque caractère peut prendre une importance plus grande qu'un autre et

Les effets sont collectifs, c'est-à-dire qu'un large nombre en bénéficie sans toutefois y contribuer individuellement.

que chaque individu y contribue; à l'instar du système routier – souhaitant que son état soit moins négligé.